

# PRÉPARATION AUX CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

---

## PERSONNES CONCERNEES :

**CONCOURS EXTERNE** : le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologuée au moins au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des 10 spécialités du concours.

**CONCOURS INTERNE** : le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, (y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 ) comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

**TROISIEME CONCOURS** : le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant au moins 4 ans :

- D'une ou plusieurs activités professionnelles  
ou
- D'un ou plusieurs mandats, (mentionnés au 3<sup>o</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984).

Les activités professionnelles prises en compte doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.

## EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

### Concours Externe :

- Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de solutions opérationnelles.

### Concours interne et troisième voie :

- Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de solutions opérationnelles.
- Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

## TEST DE PRE REQUIS :

Vous trouverez la grille des objectifs vérifiés au moment des tests ci-après.

## DISPOSITIF :

Epreuves écrites d'admissibilité :

- 5 à 6 jours de méthodologie par épreuves
- Cycles de conférences : 3 à 5 jours

Epreuve orale d'entretien d'admission : 1 à 2 journées selon calendrier

## DUREE :

- Concours externe : de 5 à 13 jours, selon participation aux conférences et épreuves d'admission
- Concours interne et troisième voie : 10 à 19 jours selon participation aux conférences et épreuves d'admission

**LIEU** : La formation se déroulera à Lyon,



Délégation régionale  
Rhône-Alpes Lyon

**TEST DE VERIFICATION DES PRE-REQUIS  
EXPRESSION ECRITE  
CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ième</sup> CLASSE**

**GRILLE DE PRE REQUIS**

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF</b>
Résumer un texte en un nombre donné de phrases
Classer les idées d'un texte
Articuler son raisonnement
Repérer les idées essentielles d'un texte
Repérer les idées essentielles d'un ensemble de documents
Utiliser des exemples pertinents
S'exprimer dans une syntaxe maîtrisée
Maîtriser l'orthographe tant grammaticale que d'usage
Rédiger une introduction, une conclusion
Reformuler le sujet
Articuler les différentes parties
Trouver des exemples (illustratifs, argumentatifs)
Délimiter l'organisation d'un texte
Répondre à des questions de compréhension sur un texte
Connaitre l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales
Décliner les principales activités et responsabilités d'un Technicien principal de 2 <sup>ième</sup> classe